

Règlement de la tombola organisée par Biobauges pour la réalisation de vidéos des producteurs.

Article 1 : Organisation

Biobauges, association loi 1901, organise une tombola du 23 mars 12h00 au 27 avril 12h00, au sein de son épicerie Croc'Bauges, au bénéfice de la campagne de financement pour la réalisation de vidéos des producteurs.

Il y aura deux planches de 100 cases chacune. Le prix de la case est fixé à 5 euros. Pour chaque planche il y a un panier garni à gagner d'une valeur de 150 €, composé de produits locaux et bons d'achat ainsi que deux petits lots d'une valeur de 20 euros.

Article 2 : Conditions de participation

La tombola est ouverte à toutes personnes physiques majeures.
Tout ticket illisible sera automatiquement considéré comme nul.

Article 3 : Tirage au sort

Le tirage au sort aura lieu en magasin, par un client choisi au hasard, le mardi 27 avril à 12h00.
Il y a trois gagnants par planche de 100 cases (donc 6 gagnants au total, 1 pour le panier et 1 pour chaque lot subsidiaire).

Les résultats seront communiqués sur Facebook via une vidéo puis sur notre site internet.

Article 4 : Remise des lots

Les gagnants seront contactés par téléphone pour convenir d'un jour de remise du lot. Ils devront se présenter avec une pièce d'identité.

Article 5 : Limitation de responsabilité et contestations

Biobauges se réserve le droit d'annuler cette tombola sans que sa responsabilité soit engagée. Aucun remboursement ne peut être exigé. Les lots ne peuvent pas être échangés. Ce règlement est soumis exclusivement à la loi française. La participation à cet événement implique l'acceptation complète de ce règlement.

Ce règlement est consultable en magasin et sur notre site internet : www.biobauges.com

Article 6 : Traitement des informations

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la tombola sont traitées conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Il ne sera pas constitué de fichiers clients des personnes ayant participé à cette tombola. Les données nominatives sont nécessaires à la bonne organisation de cette tombola mais seront détruites après la remise des lots.